École de criminologie **Automne 2026**
Université de Montréal

Plan de cours
SIP2242-Gestion de crises et plan d'urgence

Mardi de 08h30-11h30
[redacted]

Chargé de cours: Frank Lombardo
frank.lombardo@umontreal.ca

Disponibilités : sur rendez-vous

Description du cours

Le cours favorise la compréhension, le développement, le fonctionnement efficace du processus du gestion des risques, la gestion des urgences et l'application des plans d'urgences.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours, les étudiants seront en mesure de développer des analyses de risques, comprendre le contenu des plans de mesures d'urgence et planifier la gestion de crise pour assurer une meilleure prévention et sécurité dans leur environnement de travail.

Objectifs généraux

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiant(e)s d'avoir une compréhension claire de la gestion des crises et des risques et de mieux analyser les sources de danger et de développer des plans de prévention et d'intervention basés sur des considérations légales, éthiques, sociales, politiques et culturelles.

Objectifs spécifiques

- L'étudiant(e) connaitra le contexte légal de la gestion des urgences et crises;
- L'étudiant(e) sera familiarisé(e) avec les méthodes et stratégies de gestion des risques;
- L'étudiant(e) apprendra la bonne application des divers outils supportant l'analyse de risques;
- L'étudiant(e) sera en mesure d'identifier les diverses étapes d'un plan de mesures d'urgences;
- L'étudiant(e) sera en mesure de définir et intervenir dans la gestion d'une crise.
- L'étudiant(e) sera en mesure d'identifier les rôles, les responsabilités et les défis qui attendent les individus dans la gestion de crises; les chaines de commandement; l'importance des communications et l'aspect humain.

Approches pédagogiques

Ce cours sera donné sous forme d'exposé magistral avec des présentations PowerPoint, notes au tableau, des vidéos, des documents à distribuer ainsi que des informations pertinentes provenant des sources ouvertes. Il y aura également des études de cas où les étudiant(e)s participeront à la mise en pratique des techniques enseignées et il y aura une multitude de scénarios ainsi que la rédaction de plan d'urgence pour mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre du cours et qui serviront au (à la) futur(e) professionnel en sécurité. L'accent sera mis sur la participation des étudiant(e)s et le retour d'information pendant les exercices en classe. Les étudiant(e)s devront démontrer qu'ils ont acquis les éléments des compétences et qu'ils (elles) peuvent les appliquer en conséquence.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance	Spécifications
1. Examen Intratrimestriel	30%	**27 octobre 2026.** L'examen sera ouvert de 00h01 à 23h59. Vous auriez 3 heures pour effectuer l'examen. ****Il n'aura pas de cours en présentiel****	L'examen intratrimestriel portera sur la matière du cours, les lectures et toutes autres informations enseignées en classe. L'examen sera effectué via la plateforme Studium le 27 octobre 2026. Vous avez le droit à tout le matériel du cours.
2. TP1-plan d'urgence	30%	**8 novembre 2026 à 23h59** via la plateforme studium.	Voir document en annexe avec les indication et spécifications de ce travail.
3. TP2-cahier des apprentissages	40%	**13 décembre 2026 à 23h59** via la plateforme studium	Voir document en annexe avec les indication et spécifications de ce travail.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80

3,3 3 2,7	B+ B B-	Très bon	77 73 70
2,3 2 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1	D+ D	Passable	54 50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures ou exercices préparatoires
1 septembre	• Présentation du plan de cours. • L'identification d'une situation critique versus l'incident d'urgence. • Évolution des fondements conceptuels du risque et de l'incertitude.	➢ Aucun
8 septembre	• Les lois, les règlements, les normes et les mesures. • Les 4 étapes de la gestion de crise. • La cellule de crise. • Les risques provenant de l'organisation interne.	➢ **Documents déposés sur Studium**
15 septembre	• La gestion des risques. • Un bon plan de gestion de crise. • L'évaluation de la résilience organisationnelle.	➢ **Documents déposés sur Studium**
22 septembre	• Le plan de communication • Les médias. • Les médias sociaux.	➢ **Documents déposés sur Studium**
29 septembre	• La communication en temps de crise. • Leadership. • La résilience.	➢ **Documents déposés sur Studium**
6 octobre	• Les risques sociaux majeurs. • Attaques terroristes. • Les désastres naturels.	➢ **Documents déposés sur Studium**
13 octobre	• Les mesures et plans d'urgences. • Comment se préparer.	➢ **Documents déposés sur Studium**
20 octobre	La semaine de lecture	

27 octobre	• Examen intratrimestriel 20%	➢ **Aucun**
3 novembre	• Le plan de mesures d'urgence Étude de cas	➢ **Documents déposés sur Studium**
10 novembre	• Les cyberattaques. • Simulation	➢ **Documents déposés sur Studium**
17 novembre	• La gestion d'événement majeur • La gestion d'événement non planifié • La gestion d'événement planifié • Simulation	➢ **Documents déposés sur Studium**
24 novembre	• La prévention et la préparation. • Comment enseigner et appliquer la planification d'urgence au sein d'une organisation.	➢ **Documents déposés sur Studium**
1 décembre	• La gestion d'une personne en crise. • La désescalade • Le plan de continuité des affaires Le processus de retour d'expérience	➢ **Documents déposés sur Studium**
8 décembre	• Simulation en groupe Local à venir • Ce cours est obligatoire. Si vous n'êtes pas présent au cours, vous ne pouvez pas répondre à la question évaluée dans le cahier d'apprentissage.	➢ **Lire les instructions déposées sur Studium.** ➢ **Lire la mise en situation.**

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Obligatoire :

- Il n'a pas d'ouvrage obligatoire pour ce cours.
- Le matériel sera déposé sur Studium.

Recommandées:

Combalbert, L., & Delbecque, É. (2018). *La Gestion de Crise*. Presses universitaires de France.

De Serres, A. (2013). *La Gestion des Risques Majeurs: La résiliene organisationnelle - apprendre à être surpris*. Éditions Yvon Blais.

Heiderich, D. (2010). *Plan de gestion de crise: organiser, gérer et communiquer en situation de crise*.

Thibault, R. (2008). *Comment Gérer La Prochaine Crise*. Éditions Transcontinental ; Éditions de la Fondation de l'entrepreneurship.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.